

DEMANDE DE PERMIS LOTISSEMENT



Identité du propriétaire ou du requérant	
Nom (lettres moulées)	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)	
Localisation des travaux	
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)	
Code postal	

Désignation et type d'opération cadastrale			
Préparé par (nom de l'arpenteur-géomètre)			
Nom de la firme d'arpentage			
Adresse			
Téléphone	Bur :	Poste:	Cell :
Lot(s) remplacé(s) - ancien(s) lot(s)			
Numéro	Superficie	Ligne avant	Profondeur
Lot(s) créé(s)			
Numéro	Superficie	Ligne avant	Profondeur

DEMANDE DE PERMIS LOTISSEMENT



Règlementation d'urbanisme (à compléter par l'arpenteur-géomètre)

Zone(s) visée(s) au plan de zonage

Terrain existant avant le 21 mars 1983 et visé par les articles 256,1-2-3 (l.a.u.) applicable non-applicable

Date de l'enregistrement de l'acte de vente (si applicable) : _____

Copie certifiée de l'acte de vente fournie avec la présente demande ? oui non

Service autorisé d'aqueduc

Service autorisé d'égout

Terrain non desservi

	OUI	NON
Terrain situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou à moins de 300 mètres d'un lac (l.n.h.e.) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Terrain comportant un risque d'inondation :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Terrain comportant un risque de mouvement de terrain :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Superficie pour fins de parc: _____m ²	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature

Signature du propriétaire ou du demandeur

Date

Documents et informations à fournir avec votre demande

Tout plan de lotissement doit être transmis en quatre (4) copies à l'échelle pertinente, à l'inspecteur en bâtiments; la demande doit être signée par le requérant ou son représentant, présentée sur la forme prescrite par la municipalité et accompagnée des renseignements suivants :

- Les noms, adresse et numéro de téléphone du propriétaire requérant ou de son représentant dûment autorisé; dans ce dernier cas, la personne autorisée doit faire la preuve qu'elle agit au lieu et à la place du propriétaire. La lettre, préparée par l'arpenteur géomètre désigné par le requérant et décrivant l'opération cadastrale, peut remplacer la signature du propriétaire ou de son représentant dûment accrédité;

S'il y a lieu, le requérant mandatera son arpenteur pour que celui-ci fournisse :

- le tracé et les emprises des voies de circulation projetées sur le terrain faisant l'objet de la demande et sur le territoire adjacent si de telles voies sont requises pour assurer une bonne planification du territoire;
- la date, le titre, le nord astronomique, l'échelle, le nom du propriétaire, le nom et la signature du professionnel ayant préparé le plan;
- la localisation des servitudes et droits de passages existants et projetés;
- toute autre information jugé